

Financer la transition écologique et énergétique

Déclaration du groupe de la mutualité

Le débat national sur la transition énergétique, lancé en novembre 2012, devra déboucher sur des propositions qui seront remises officiellement au gouvernement le 20 septembre, lors de la Conférence environnementale, pour nourrir une loi de programmation énergétique présentée à l'automne au conseil des ministres.

La transition écologique exige de tenir compte à la fois des dimensions économique, environnementale et sociale d'une croissance soutenable. L'adéquation entre les besoins et les moyens risque de s'avérer difficile voire périlleuse. Les enjeux sont nombreux. Ils sont aussi vecteurs de richesse : création de valeur économique et d'emplois durables, développement de la R&D, émergence de filières, amélioration du bien-être, réduction de la dépendance et de la facture énergétiques... et, bien sûr, lutte contre le changement climatique et préservation de notre capital environnemental. Les besoins de financement pour assurer la transition écologique dans ses différentes dimensions sont considérables. C'est sur ce point, moins souvent débattu, que s'attache à répondre le présent avis.

Rien ne sera possible sans une vision commune et partagée. Rien ne sera possible si toutes les parties prenantes ne sont pas en capacité de comprendre et d'être impliquées. La conception du mode de gouvernance et l'organisation de la territorialité sont décisives pour la réussite de la transition écologique.

Les modes de financement sont multiples et doivent être diversifiés. Jouer sur les prix, soutenir par des aides dédiées, faciliter l'accès au crédit ou protéger les investissements du dumping environnemental et social permettront, comme le souligne l'avis, de « rendre la transition écologique économiquement attractive ».

La fiscalité écologique doit permettre de financer l'accompagnement social et la mutation énergétique en intégrant une évolution des modes de production et de consommation. Par ailleurs, même si le signal-prix est un instrument indispensable à la compréhension des enjeux et à l'action, le groupe de la mutualité recommande, tout comme l'avis que, d'une part, les conséquences sociales soient prises en compte et que, d'autre part, des alternatives accessibles soient proposées.

Pour le groupe de la mutualité, c'est bien dans le cadre d'une réforme générale des prélèvements obligatoires que la question de la fiscalité écologique doit être abordée. Ce sujet fait également écho à l'acceptabilité des mesures par l'ensemble des acteurs et doit passer par un débat national qui permettrait à chacun à la fois d'appréhender les enjeux de la transition énergétique et de construire ensemble les solutions pour demain.

Informé, associé, mobiliser les acteurs, favoriser la concertation au-delà de la consultation apparaît, pour la mutualité, une étape essentielle pour que l'effort financier soit accepté et équitablement réparti et pour accompagner « cette évolution profonde de nos façons de produire et de consommer ». Ce débat est ouvert, il doit se poursuivre.

L'effondrement du marché carbone est très dommageable, notamment pour les ressources propres. La France a beaucoup d'atouts pour être un acteur européen et international de premier plan. Elle sait être moteur sur certains sujets mais elle ne sera légitime qu'à condition d'avoir une organisation nationale efficiente. L'avis aurait pu développer davantage cette dimension européenne et internationale.

En juin 1999, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré lors de la Conférence ministérielle santé et environnement : « *L'environnement est la clé d'une meilleure santé* ». La perte de santé a des conséquences physiques, psychologiques et financières ; la préserver est une priorité. La transition écologique et énergétique, cruciale pour l'avenir de l'humanité, doit aussi répondre à cet enjeu.

Pour terminer, une remarque de forme, l'avis aurait nettement gagné en lisibilité s'il avait été beaucoup plus concis.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.